



# Conseil économique et social

Distr. générale  
21 juin 2024  
Français  
Original : anglais

---

## Session de 2024

27 juillet 2023-24 juillet 2024

Débat consacré à la gestion (juin)

## Compte rendu analytique de la 22<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 6 juin 2024, à 10 h 30

*Présidence* : M. Rae (Vice-Président) ..... (Canada)

## Sommaire

*Table ronde : « Mesurer les progrès : suite donnée à l'examen des commissions techniques et des organes d'experts du Conseil économique et social réalisé en 2022 »*

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents ([dms@un.org](mailto:dms@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



*En l'absence de M<sup>me</sup> Narvaéz Ojeda (Chili), M. Rae (Canada), Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 35.*

*Table ronde : « Mesurer les progrès : suite donnée à l'examen des commissions techniques et des organes d'experts du Conseil économique et social réalisé en 2022 »*

1. **Le Président** dit que, dans sa résolution 75/290 A, l'Assemblée générale a demandé au Conseil économique et social de tenir, au cours du débat annuel consacré à la gestion, organisé en juin, une discussion afin de faire la synthèse des grandes idées émises par ses organes subsidiaires et les entités des Nations Unies sur le thème principal, de formuler des recommandations pratiques pour y donner suite et de soumettre ces dernières au forum politique de haut niveau pour le développement durable. En outre, l'Assemblée a invité le Conseil à renforcer son rôle de supervision, d'orientation et de coordination vis-à-vis de ses organes subsidiaires. Elle a invité également la présidence et le Bureau du Conseil à travailler avec les bureaux des organes subsidiaires du Conseil et en consultation avec les délégations au cours de la session de 2022 afin de définir les mesures qu'il était possible de prendre pour appliquer les dispositions des paragraphes 28 et 29 de l'annexe de sa résolution 72/305.

2. C'est la Vice-Présidente du Conseil, chargée des séances de débat consacré à la gestion tenues à la session de 2022, qui a mené l'examen lors de ladite session. Elle a engagé des discussions avec les bureaux des commissions techniques et des organes d'experts du Conseil et établi, sur la base des évaluations et des recommandations issues de ces discussions, un document interne pour guider les consultations des États Membres.

3. Dans sa décision 2022/334 sur le résultat de l'examen, adoptée en juin 2022, le Conseil a invité sa présidence et son bureau, les présidences et les bureaux de ses commissions techniques et de ses organes d'experts, tous les États Membres et le Secrétariat à appliquer, dans la mesure du possible dans le cadre des mandats et des ressources existants, les recommandations figurant dans le résumé établi par la Vice-Présidente, tel qu'il figurait dans la lettre datée du 27 mai 2022 que celle-ci a adressée à tous les États Membres.

4. L'examen de 2022 a également donné lieu à un ensemble complet de recommandations ayant, entre autres, les finalités suivantes : renforcer le rôle de coordination et d'orientation du Conseil à l'égard de ses

commissions techniques et de ses organes d'experts et étudier les méthodes optimales permettant d'intégrer et d'exploiter les résultats des travaux de ces commissions et organes ; aligner les travaux des commissions techniques et des organes d'experts sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en veillant tout particulièrement à mieux cerner les liens existant entre les objectifs de développement durable et les secteurs relevant de ces entités, ainsi qu'entre ceux de ces objectifs directement liés à leurs domaines d'expertise et les autres ; contribuer à resserrer la collaboration entre les commissions techniques et les organes d'experts afin de faciliter l'analyse de ces liens et d'œuvrer plus efficacement à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international ; faire mieux connaître les travaux des organes subsidiaires du Conseil, notamment en améliorant, en tant que support de diffusion de l'information, la page du site Web du Conseil consacrée à ces organes ; explorer les possibilités d'enrichir et d'élargir la participation des parties prenantes conformément au règlement intérieur et à la composition des organes subsidiaires considérés.

5. **M<sup>me</sup> Stoeva** (Représentante permanente de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies et Présidente de la session de 2023 du Conseil économique et social), qui anime la table ronde, indique que l'examen de 2022, qui a duré plus de sept mois et fait l'objet d'une étroite collaboration avec les organes subsidiaires du Conseil, le Secrétariat et les États Membres, visait à formuler des recommandations pratiques, conformément aux mandats des organes subsidiaires, afin d'aligner les travaux de ces organes sur le Programme 2030 et de renforcer la coordination et la coopération entre eux.

6. L'examen a révélé la richesse des connaissances des commissions techniques et des organes d'experts, mais aussi le manque de cohérence entre leurs travaux et ceux du Conseil. De ce fait, dans les recommandations issues de l'examen, qui s'adressent à ces mêmes commissions techniques et organes d'experts ainsi qu'aux États Membres et au Secrétariat, il est question principalement d'améliorer la coordination et de mieux utiliser les connaissances des commissions techniques et des organes d'experts, afin de faciliter la réalisation des objectifs de développement durable et d'aider le Conseil à exercer son rôle de supervision. Étant donné que, selon sa décision 2022/334, le Conseil examinera l'application des recommandations à sa session de 2026, la présente séance offre une occasion précieuse de faire le point sur les progrès accomplis et de déterminer dans quels

domaines des améliorations peuvent encore être apportées.

7. **M. Šrámek** (Représentant permanent de la Tchéquie auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne et Président de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale), qui fait partie des intervenants, dit que le Secrétariat, dans son analyse des progrès accomplis par la Commission dans l'application des recommandations issues de l'examen de 2022, s'est félicité du fait que celle-ci appliquait déjà un grand nombre de ces recommandations, comme celles concernant la création d'un point de l'ordre du jour consacré au Conseil et l'adoption d'approches fondées sur le consensus. De ce fait, la Commission a axé ses efforts sur l'application des recommandations qui offraient une plus grande marge de manœuvre.

8. Premièrement, la Commission a renforcé sa coopération avec les autres commissions techniques en organisant conjointement avec elles des activités parallèles et des tables rondes et en les invitant à participer à ses débats thématiques annuels. Deuxièmement, en 2023, elle a recommandé au Conseil, pour adoption par l'Assemblée générale, un projet de résolution visant à faire progresser la mise en œuvre du Programme 2030, qui a ensuite été adopté par l'Assemblée et est devenu la résolution [78/225](#). Dans cette résolution, l'Assemblée a invité les États Membres à présenter des recommandations écrites sur les moyens par lesquels la Commission pourrait contribuer davantage à la mise en œuvre du Programme 2030, et les a encouragés à inclure, dans leurs examens nationaux volontaires pour 2024, des informations sur les travaux de la Commission, notamment sur l'objectif de développement durable n° 16, et à communiquer à celle-ci à sa trente-troisième session les résultats de ces examens.

9. Troisièmement, la Commission s'intéresse de plus près aux changements climatiques et à leurs incidences en matière de prévention du crime et de justice pénale, comme en témoigne l'événement qu'elle a consacré aux crimes portant atteinte à l'environnement, en marge de la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Dubaï (Émirats arabes unis), en décembre 2023. En outre, le quinzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, organisé à Abou Dhabi, en 2026, pour lequel la Commission contribue aux préparatifs et organise des événements de sensibilisation, sera consacré à la protection des personnes et de la planète.

10. Quatrièmement, comme suite à la recommandation faite par le Conseil d'accroître la participation des parties prenantes, notamment des jeunes, aux processus intergouvernementaux, la Commission a récemment lancé l'initiative Generation Justice, qui vise à ce que, à sa quinzième édition plus qu'à toute autre, le Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale soit ouvert aux jeunes. Dans cette optique, un réseau mondial de la jeunesse a été créé et d'autres activités sont en cours.

11. La collecte de données est importante pour la promotion des pratiques fondées sur des éléments factuels en matière de prévention du crime et de justice pénale. La Commission a contribué aux préparatifs du forum politique de haut niveau de 2024 en présentant sa contribution écrite pour le forum, qui était fondée principalement sur ses travaux concernant l'égalité d'accès à la justice, les crimes portant atteinte à l'environnement, la traite des êtres humains, le trafic illicite de personnes migrantes et la réduction de la récidive. En outre, lors du débat consacré aux questions de coordination de la session de 2024 du Conseil, elle a fait part de sa contribution à l'accélération de la réalisation du Programme 2030, en particulier de l'objectif 16. Par ailleurs, avec d'autres commissions techniques, elle a participé à une table ronde virtuelle sur la ligne d'action en matière de drogues, organisée par la présidence de la Commission des stupéfiants, en marge du débat consacré aux questions de coordination. De plus, dans le contexte du forum politique de haut niveau de juillet 2024, l'orateur ainsi que la présidence de la Commission des stupéfiants accueilleront ensemble un événement sur le thème « Créer des synergies pour des solutions durables, résilientes et innovantes : les commissions de Vienne coopèrent avec d'autres pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable n°s 3 et 16 et du Programme 2030 ».

12. En ce qui concerne les contributions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale au Sommet de l'avenir, prévu en septembre 2024, l'orateur a rencontré en mars 2024 le Président de l'Assemblée générale pour évoquer l'importance de la Commission en tant que forum essentiel à l'élaboration de stratégies de prévention du crime et de promotion de la justice et de l'état de droit. En avril 2024, à l'invitation du Président, il a présenté aux cofacilitateurs du Sommet un projet de texte à inclure dans le document final du Sommet, intitulé « Un Pacte pour l'avenir ».

13. **M<sup>me</sup> Vanden Berghe** (Directrice de l'Institut géographique national de Belgique et Coprésidente du Comité d'experts sur la gestion de l'information

géospatiale à l'échelle mondiale), intervenante s'exprimant par liaison vidéo, déclare qu'en 2022, dans le cadre de son plan de travail, le Comité d'experts a désigné plusieurs mesures qu'il pourrait prendre pour appliquer les recommandations formulées par le Conseil dans son examen. On peut citer notamment les mesures suivantes : aligner explicitement les travaux du Comité sur les objectifs du Conseil ; faire figurer expressément dans l'ordre du jour du Comité les priorités du Conseil, telles que la lutte contre les changements climatiques et les objectifs de développement durable ; intégrer l'égalité des genres dans les activités du Comité ; associer davantage les parties prenantes, en particulier les États Membres, aux travaux du Comité ; participer à des activités parallèles organisées par le Conseil, sur demande. Par ailleurs, le Comité a participé activement au débat consacré à la gestion, qui s'est tenu en juin, au cours de la session de 2024 du Conseil.

14. Depuis l'examen de 2022, le Comité d'experts continue d'exploiter les informations géospatiales pour remédier aux problèmes mondiaux et mener à bien le Programme 2030. Des informations géospatiales de qualité, opportunes, comparables et accessibles sont essentielles à la prise de décisions dans divers domaines ayant trait au développement, ces décisions nécessitant une bonne compréhension de la situation géographique. En outre, en indiquant une localisation, ces informations permettent d'établir un lien numérique entre les personnes et leur situation géographique, leurs activités et leur environnement.

15. L'année 2022 représente une étape importante pour le Comité d'experts. Dans sa résolution [2022/24](#), le Conseil a réaffirmé qu'il importait d'améliorer l'efficacité du Comité, en particulier en ce qui concernait l'exécution de ses activités relatives aux objectifs de développement durable et au Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale, afin qu'il conserve son efficacité et que les États Membres puissent continuer de bénéficier de ses travaux. Depuis l'adoption de cette résolution, le Comité s'emploie à accélérer la mise en œuvre de ses cadres, normes, principes et guides fondés sur le consensus, s'agissant notamment d'intensifier le développement des capacités et des compétences géospatiales, ce qui profite à tous les États Membres.

16. Les informations géospatiales permettent de mieux comprendre la nature interdépendante des objectifs de développement durable, mais aussi de tous les objectifs liés au développement. Le Comité d'experts se réjouit que, dans le résumé de ses recommandations, la Vice-Présidente du Conseil à la session de 2022 ait salué la collaboration existant de longue date entre le Comité, la Commission de

statistique et le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Il est structuré de sorte à encourager la participation de diverses parties prenantes (entités des Nations Unies qui utilisent des informations géospatiales, mais aussi représentantes et représentants du monde universitaire, de la société civile et du secteur privé). En collaborant avec un vaste ensemble de parties prenantes et en tirant parti de la diversité de leurs perspectives, il a contribué à l'élaboration d'une politique géospatiale intégrée et consensuelle.

17. Le Comité d'experts se réjouit de l'action menée par le Conseil pour resserrer la collaboration entre ses organes subsidiaires, et compte renforcer la coordination et la cohérence avec les autres organes. Ses travaux s'inscrivent dans le Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale, dispositif pratique destiné à aider les pays à renforcer leurs capacités nationales dans le domaine de l'information géospatiale au profit de divers secteurs. Par exemple, entre ses treizième et quatorzième sessions, il a créé l'Équipe spéciale chargée de la question de l'information géospatiale au service de la résilience climatique afin d'étudier les points de convergence entre l'information géospatiale et l'action à mener sans délai face à l'urgence climatique, et de veiller à leur harmonisation. Ainsi, à sa quatorzième session, qui se tiendra en août 2024, le Comité examinera, au titre d'un nouveau point de l'ordre du jour, portant sur l'information géospatiale dans le domaine de la résilience climatique, le rôle essentiel du Cadre intégré de l'information géospatiale en tant que source des données localisées nécessaires à la prise de décisions éclairées dans ledit domaine.

18. L'actuel projet de document final du Sommet de l'avenir, intitulé « Un Pacte pour l'avenir », ne contient aucune référence à l'information géospatiale. Sans l'information géospatiale, qui fournit une représentation numérique du monde physique dans lequel se déroule toute activité humaine, économique et environnementale, les chocs mondiaux complexes ne peuvent être définis ni traités. C'est pourquoi le Comité d'experts est prêt à soutenir l'action menée par le Conseil afin que les informations géospatiales soient accessibles aux personnes appropriées et que les pays disposent ainsi, à tous les niveaux, notamment national et local, d'éléments concrets pour guider leurs décisions concernant leurs priorités nationales. En outre, par une analyse des risques, effectuée sous la direction du tout récent Centre d'excellence géodésique mondial des Nations Unies, il a démontré que les faiblesses de la chaîne d'approvisionnement mondiale dans le domaine géodésique avaient des effets catastrophiques sur les

infrastructures critiques et les économies nationales, et qu'il fallait œuvrer collectivement face à cette situation.

19. Enfin, l'oratrice invite les participants à se rendre au septième Forum de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, prévu à Mexico, en octobre 2024, sur le thème « Accélérer la mise en œuvre : parvenir à la résilience ».

20. **M. Kah** (Représentant permanent de la Gambie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement), intervenant s'exprimant par liaison vidéo, dit qu'à sa vingt-septième session, tenue en avril 2024, la Commission s'est intéressée de près au rôle joué par la science, la technologie et l'innovation dans le développement durable et au lien existant entre les données et le développement. Par exemple, lors d'une table ronde ministérielle concernant le rôle joué par la science, la technologie et l'innovation dans le renforcement du Programme 2030 et l'éradication de la pauvreté, les ministres ont mis en avant, entre autres, les priorités suivantes : favoriser la création et la croissance des start-up, compte tenu du rôle important qu'elles jouent en créant des liens entre la technologie et la société et en participant à la recherche dans le domaine des technologies d'avant-garde ; améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et valoriser la recherche scientifique et technique ; promouvoir l'innovation et le transfert de technologie. En outre, dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, il conviendrait de renforcer l'écosystème correspondant afin de trouver, grâce à une coopération internationale, des solutions pratiques et évolutives aux difficultés liées au genre et à d'autres problématiques.

21. De plus, une journée entière a été consacrée à l'examen du lien existant entre les données et le développement durable. Au cours de ces débats, les participantes et participants ont salué le rôle des données, qui constituent un atout économique crucial pour favoriser un développement durable et inclusif s'il est géré correctement ; en outre, ils ont mis en lumière les difficultés des pays en développement et appelé, à cet égard, à un renforcement des capacités et à l'apport d'une assistance technique. En outre, compte tenu de l'importance cruciale de la coopération internationale en matière de gouvernance des données, la Commission a décidé de créer un groupe de travail chargé de mener, sous les auspices de l'ONU, un dialogue multipartite global et inclusif sur les principes fondamentaux de cette gouvernance, dans la mesure où ceux-ci sont liés au développement, à tous les niveaux, en tenant compte de la conclusion des négociations sur les textes issus du Sommet de l'avenir, notamment le pacte numérique

mondial. Le projet de résolution sur la science et la technologie au service du développement que la Commission a déposé pour adoption par le Conseil a fait écho à cette décision.

22. À la vingt-septième session, les ministres ont réaffirmé qu'il était important d'instaurer une collaboration internationale inclusive et équitable dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, afin d'apporter les solutions nécessaires face aux problèmes mondiaux, tels que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les changements climatiques. En outre, il a été souligné que cette collaboration devait avoir pour objectif de gommer le fossé technologique entre pays développés et pays en développement, notamment par un accroissement de l'aide publique au développement et par une plus grande participation des pays en développement dans les réseaux mondiaux de recherche. Par ailleurs, des participantes et participants ont fait valoir que, dans le cadre de l'élaboration des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation, il fallait prendre en compte les considérations liées aux questions de genre et les préoccupations sociales, le développement durable et une culture de l'anticipation.

23. En outre, des participantes et participants, notamment parmi les ministres, ont souligné que le Sommet mondial sur la société de l'information n'était pas un processus figé et qu'il pouvait évoluer en fonction des nouveaux besoins. De ce fait, ils soutiennent unanimement une démarche visant à poursuivre ce processus, tout en établissant des liens clairs et solides entre le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information à 20 ans d'intervalle et le pacte numérique mondial, afin de créer des synergies, d'éviter les doubles emplois et de promouvoir une coopération numérique efficace.

24. Un débat informel a été consacré au pacte numérique mondial. Les discussions ont porté notamment sur les liens existant entre ce pacte et le mandat intergouvernemental de la Commission, établi par l'Assemblée générale dans le cadre du suivi du Sommet mondial sur la société de l'information. Les membres de la Commission ont manifesté leur volonté de contribuer au succès du pacte, tant dans son élaboration que dans sa mise en œuvre et son suivi. Signe de la collaboration active de la Commission, un résumé du débat a été communiqué aux cofacilitateurs du pacte.

25. La Commission aligne systématiquement ses travaux sur le Programme 2030, étant donné que la science, la technologie et l'innovation sont de puissants catalyseurs de tous les objectifs de développement

durable. En outre, elle s'est employée à placer la dimension de genre au centre de ses travaux sur la politique en matière de science, de technologie et d'innovation au service du développement, en se basant sur les observations formulées par son Conseil consultatif pour l'égalité des sexes à propos de ses documents et de ses discussions.

26. Le choix, pour ses dernières sessions, de thèmes prioritaires ayant trait aux technologies vertes ainsi qu'à l'eau et à l'assainissement montre que la Commission s'efforce d'aligner ses travaux sur les recommandations de l'examen du Conseil liées aux objectifs 13 et 6. La Commission s'efforce également de contribuer, le cas échéant, aux travaux d'autres commissions techniques, notamment de la Commission du développement social et de la Commission de la condition de la femme. En outre, comme l'a recommandé le Conseil, la Commission de la science et de la technique au service du développement et le forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation au service de la réalisation des objectifs de développement durable du Mécanisme de facilitation des technologies coordonnent leurs activités en contribuant mutuellement aux textes issus de leurs travaux. De même, comme l'a recommandé le Conseil, la Commission consacre (et ce, depuis longtemps) une partie importante de son débat ministériel à l'examen de sa contribution au thème annuel du Conseil et au forum politique de haut niveau.

27. **M<sup>me</sup> Fraser-Moleketi** (Présidente honoraire de l'Université Nelson Mandela et Présidente du Comité d'experts de l'administration publique), intervenante s'exprimant par liaison vidéo, déclare que depuis 2016 le Comité d'experts place le Programme 2030 au cœur de ses travaux et que les conseils pratiques qu'il dispense au Conseil en matière de réalisation des objectifs de développement durable portent principalement sur la gouvernance et l'administration publique. Dans plusieurs de ses résolutions, dont la résolution [2023/28](#), le Conseil invite le Comité à continuer de le conseiller sur la manière dont les administrations publiques pourraient contribuer à la réalisation des objectifs et à l'examen des progrès accomplis en ce sens. Le Comité prend au sérieux cette responsabilité qui lui est confiée. Les précédents examens nationaux et locaux volontaires ont clairement indiqué que les objectifs 16 et 17 étaient transversaux. À cet égard, la nature du travail que le Conseil demande à ses organes subsidiaires de mener relève des principes qui ont guidé son examen.

28. La recommandation faite par le Conseil aux organes subsidiaires de placer l'éradication de la pauvreté au cœur de leurs travaux et d'être guidés par le

principe de ne laisser personne de côté est particulièrement pertinente dans un monde touché par les conflits et les conséquences de la pandémie de COVID-19. À sa vingt-troisième session, qui s'est tenue en avril 2024, le Comité d'experts a étudié de nouvelles perspectives de gouvernance permettant de progresser dans la réalisation des objectifs de développement durable et d'éliminer la pauvreté, en mettant l'accent sur l'objectif 1, conformément au thème de 2024 du Conseil et du forum politique de haut niveau. À mi-parcours de la période d'exécution du Programme 2030, il a examiné de près les moyens de mettre en place des institutions inclusives qui ne laissent personne de côté, en gardant à l'esprit les situations particulières des pays et l'impératif d'éviter une approche uniformisée.

29. Compte tenu de l'interconnexion des dimensions économique, sociale et environnementale du Programme 2030, le Comité d'experts concentre son attention sur les institutions, le climat et l'environnement, faisant ainsi écho à l'examen du Conseil, où l'action climatique est un thème majeur. Plus généralement, il s'intéresse fortement aux liens existant entre les aspects institutionnels des objectifs 16 et 17 et ceux des autres objectifs, notamment en ce qui concerne la cohérence des politiques, les partenariats, les finances publiques et l'utilisation par les États de technologies habilitantes, en particulier de technologies de l'information et de la communication. Il s'entretient régulièrement sur ces questions avec d'autres entités du système des Nations Unies ; en 2024, il a invité des représentantes et représentants de ces diverses entités à examiner les répercussions des tendances à long terme sur la progression de la réalisation des objectifs.

30. En ce qui concerne la coordination et les méthodes de travail, le Comité d'experts, en sa qualité de commission technique, a dialogué de manière productive avec des représentantes et représentants des États, des observatrices et observateurs permanents, le Secrétariat et d'autres entités du système des Nations Unies, ainsi qu'avec les commissions techniques du Conseil, en tenant compte de leur nature intergouvernementale. Il a notamment collaboré avec le Comité des politiques de développement et le Comité d'experts de la comptabilité environnementale et économique. La réglementation et l'utilisation de l'intelligence artificielle par le secteur public constituent un domaine nouveau où une approche collaborative à l'échelle du système pourrait, dans le cadre des processus en cours, contribuer à ce que la diffusion de cette technologie renforce la réalisation du Programme 2030 et ne laisse personne de côté. Depuis la dernière séance de la vingt-troisième session, d'autres parties prenantes du système des Nations Unies ont

exprimé un même souhait de dialoguer avec le Comité d'experts sur cette question. Le Comité reste déterminé à renforcer les échanges avec tous les acteurs concernés, notamment les organisations régionales, les établissements scolaires, les instituts d'administration publique, les organisations de la société civile et les représentantes et représentants de la jeunesse, dans leurs domaines de compétence respectifs, afin de favoriser l'élaboration d'approches reposant sur les politiques intégrées.

31. **M<sup>me</sup> Toschi** (Luxembourg), Vice-Présidente de la Commission du développement social, intervenante, dit que bon nombre des recommandations fournies au Conseil en 2022 à la suite de l'examen des méthodes de travail de ses organes subsidiaires ont rejailli sur les débats de la soixante-deuxième session de la Commission du développement social, en 2024. Par exemple, la Commission a choisi comme thème prioritaire « Promouvoir le développement social et la justice sociale au moyen de politiques sociales, afin de faire progresser plus rapidement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre l'objectif primordial de l'élimination de la pauvreté », conformément à la recommandation selon laquelle elle devait continuer d'aligner ses travaux sur le Programme 2030 et sur le thème retenu par le Conseil.

32. Compte tenu de la recommandation invitant la Commission à continuer de réfléchir au financement du Programme 2030 et à d'autres moyens de mener à bien ce programme, au regard de l'objectif de développement durable n° 17, les participantes et participants au Forum ministériel de la Commission ont examiné la question de l'intégration des considérations sociales dans les cadres de développement. Les ministres ont souligné qu'il importait de bâtir des sociétés inclusives, résilientes et durables en investissant dans les personnes. Un développement social durable nécessite, certes, des politiques sociales correctement financées, mais aussi des politiques du marché du travail ainsi que des politiques économiques, budgétaires et monétaires. Il faut œuvrer en concertation pour mobiliser les ressources nationales de sorte à financer les priorités de développement et à ce que les partenaires de développement consacrent 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement.

33. En ce qui concerne la recommandation selon laquelle il fallait continuer d'intégrer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, la Commission a adopté une résolution visant à engager les États Membres à appliquer des politiques en faveur de l'autonomisation économique des femmes qui prônent la participation pleine et productive des femmes au marché du travail. Les obstacles qui empêchent les

femmes d'accéder au marché du travail, d'y rester et d'y progresser doivent être supprimés. Les inégalités au sein des pays et entre eux se sont creusées, en partie à cause des effets persistants de la pandémie de COVID-19 et des conflits en cours. Les mesures de protection sociale adoptées par les pays doivent être maintenues et étendues afin d'accroître la solidarité, l'inclusion et la cohésion sociale, tout en réduisant la pauvreté et les inégalités.

34. L'investissement dans le capital humain et la protection sociale se révèlent efficaces pour ce qui est de réduire la pauvreté et les inégalités. C'est pourquoi les États Membres sont invités à mobiliser des sources de financement adéquates et innovantes, notamment au moyen de partenariats public-privé, afin d'assurer une protection sociale et des soins de santé universels ainsi qu'une éducation de qualité à un prix abordable. La Commission examinera à nouveau ses méthodes de travail à sa présente session, ce qui offrira une nouvelle occasion de trouver des solutions permettant d'appliquer les recommandations.

35. **M<sup>me</sup> Wynhoven** (Directrice du Bureau de liaison des Nations Unies et Représentante de l'Union internationale des télécommunications (UIT) auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York), commentatrice, déclare que la volonté qu'a l'UIT de tirer parti des technologies de l'information et de la communication pour atteindre les objectifs de développement durable s'illustre dans sa collaboration avec divers organes subsidiaires du Conseil. Les objectifs stratégiques de l'Union en matière de connectivité universelle et véritable et de transformation numérique durable sont alignés sur ceux du Programme 2030 visant à réduire la fracture numérique et à bâtir des sociétés du savoir.

36. L'oratrice rappelle la recommandation, issue de l'examen réalisé par le Conseil en 2022, selon laquelle il est important que les commissions techniques et les organes d'experts continuent de réfléchir au financement et à d'autres moyens d'atteindre les objectifs de développement durable dans leurs domaines d'activité respectifs. Les technologies numériques présentent à la fois des possibilités et des difficultés sans précédent, et les organes subsidiaires du Conseil examinent de plus en plus le rôle de ces technologies dans le développement durable. Par exemple, la Commission du développement social a choisi comme question nouvelle pour 2024 « L'influence de la transformation numérique sur la croissance et le développement inclusifs : une voie menant à la réalisation de la justice sociale ». En outre, la Commission de la science et de la technique au service du développement joue un rôle essentiel en

examinant les progrès accomplis au regard des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information, auxquels l'UIT a activement contribué. En collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, l'UIT organise le forum annuel du Sommet mondial sur la société de l'information, qui est un forum multipartite mondial portant sur la manière dont les travaux du Sommet mondial peuvent contribuer au développement durable.

37. L'importance croissante que revêt la transformation numérique pour la réalisation des objectifs de développement durable se manifeste également par le fait que les questions numériques sont de plus en plus prises en compte dans les programmes de développement durable des Nations Unies. Le *Programme d'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable par le numérique*, que l'UIT a élaboré avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque interaméricaine de développement et le Boston Consulting Group, montre que des solutions numériques durables et inclusives peuvent accélérer les progrès dans des domaines tels que l'action climatique, l'éducation et la lutte contre la faim et la pauvreté, et que les données et les technologies numériques ont un rôle majeur à jouer pour au moins 70 % des 169 cibles associées aux objectifs. En améliorant la connectivité et l'habileté numériques, en particulier pour les 2,6 milliards de personnes qui n'ont aucune expérience en ligne, en investissant dans des infrastructures informatiques durables et en promouvant des normes éthiques dans les technologies nouvelles, on pourrait ouvrir la voie vers un avenir plus équitable, prospère et durable.

38. **M<sup>me</sup> Carvalho** [Chef de la Division de l'appui intergouvernemental de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)], commentatrice, déclare que la discussion en cours se déroule à un moment critique pour les droits des femmes et des filles. À l'approche du Sommet de l'avenir, de l'examen mondial de la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing (examen Beijing + 30) et de l'échéance du Programme 2030, il est important de placer les femmes et les filles au centre des discussions. Partout dans le monde, les femmes et les filles subissent de plein fouet de multiples crises (triple crise planétaire, escalade des conflits, insécurité alimentaire, aggravation de la crise financière et de la crise de la dette), tandis que leurs droits et leur rôle en tant qu'agentes de changement pour le développement durable et la paix continuent d'être

méprisés. Aucun pays n'a encore atteint l'égalité des genres, malgré toutes les preuves de ses multiples effets transformateurs. Six ans avant l'échéance de 2030, le monde est en passe d'atteindre à peine 15 % des cibles associées à l'objectif de développement durable n° 5, qui consiste à parvenir à l'égalité des sexes et à autonomiser toutes les femmes et les filles. Si l'on n'investit pas dans les femmes et les filles, il sera impossible d'atteindre les objectifs de développement durable.

39. Le coût de l'inaction, en matière de droits humains, d'environnement et de situation socioéconomique, est énorme. Dans les seuls systèmes agroalimentaires, l'inégalité de genre coûte chaque année 1 000 milliards de dollars en perte de produit intérieur brut, du fait des effets négatifs en cascade de l'accès limité des femmes aux ressources productives et à la prise de décisions dans le domaine agroalimentaire. Par conséquent, il est urgent de prendre des mesures en faveur de l'égalité des genres. Pour remédier aux obstacles structurels en la matière, il faut renforcer les engagements pris dans tous les processus normatifs et, en parallèle, amplifier et coordonner les initiatives et les investissements à l'échelle mondiale. Parmi ces obstacles, on peut citer la persistance de la violence fondée sur le genre, l'accès limité des femmes et des filles aux soins de santé sexuelle et procréative, l'augmentation de leur charge de travail en matière de soins et travaux domestiques non rémunérés, et l'impact disproportionné qu'ont sur elles les changements climatiques et les conflits. Ces obstacles sont enracinés dans des normes sociales discriminatoires, qui ne sont pas nouvelles et qui sont prises en ligne de mire dans les principaux cadres normatifs en faveur de l'égalité des genres. Par exemple, lors de l'examen Beijing+30, les États renouvelleront leurs engagements en matière de lutte contre les obstacles structurels.

40. Les commissions techniques et les organes d'experts du Conseil doivent faire plus pour appliquer la recommandation du Conseil concernant l'intégration dans leurs travaux de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes. Il conviendrait que les États Membres respectent les engagements qu'ils ont pris dans les forums intergouvernementaux, notamment le Programme d'action de Beijing. ONU-Femmes est prête à continuer de collaborer avec le Conseil et ses commissions techniques afin que personne ne soit laissé de côté.

41. **Le Président** dit qu'il est important que toutes les parties prenantes se familiarisent davantage avec les travaux de chaque commission et organe du Conseil et avec l'apport que ces travaux constituent au regard des objectifs de développement durable. Une connaissance

plus approfondie des activités en cours améliorera la coordination et permettra de tirer parti de ce qui a déjà été réalisé.

42. **M. Meschchanov** (Observateur de la Fédération de Russie) déclare que les commissions techniques et les organes d'experts du Conseil se heurtent à des problèmes nouveaux, tout en essayant de rester professionnels et concentrés sur les aspects techniques de leurs activités, en recherchant des compromis entre les membres et en fournissant des recommandations de qualité qui permettent aux pays en développement de redresser la barre pour atteindre les objectifs de développement durable. Il serait bon que les présidentes et présidents des organes d'experts et des commissions fonctionnelles, qui ont assumé de grandes responsabilités au cours d'une période aussi difficile, soient guidés par le mandat, le règlement intérieur et les méthodes de travail de leur entité respective. De même, la coordination pose problème : les interactions parmi les commissions techniques et les organes d'experts seraient facilitées si la nature intergouvernementale du Conseil, son mandat et ses fonctions de coordination demeuraient dans la sphère socioéconomique. À cet égard, il convient de veiller tout particulièrement à éviter que les travaux des organes subsidiaires du Conseil ne fassent double emploi et de respecter les prérogatives de chacun d'entre eux.

43. Il serait bon que les commissions fonctionnelles travaillent rapidement avec les bénéficiaires qu'elles aident à faire face à d'importantes menaces (pandémie de COVID-19 et ses conséquences, fragmentation de l'économie, inflation, dette souveraine) ainsi qu'à la nécessité de s'adapter aux changements climatiques et de prévenir les phénomènes météorologiques extrêmes. Les organes subsidiaires du Conseil doivent accorder la plus grande attention à la dimension économique du développement durable, en concentrant leur action sur la croissance économique et l'éradication de la pauvreté. À cette fin, ils pourraient interagir avec des instruments tels que le Mécanisme de facilitation des technologies et la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, en bénéficiant de leurs bonnes pratiques et de leur expérience du terrain. La Fédération de Russie continue de soutenir une participation plus systématique et fructueuse de la communauté universitaire aux travaux des commissions techniques, pour peu que soient respectés le principe de la représentation géographique et les règlements intérieurs existants.

44. **M. Falkner** (Canada) dit que sa délégation salue l'initiative prise par la Commission de la science et de la technique au service du développement de réserver du temps pendant sa session pour examiner la

contribution qu'elle apporte au forum politique de haut niveau et à la réalisation du Programme 2030. Il conviendrait que d'autres organes subsidiaires envisagent de faire de même. La délégation canadienne salue également le fait que les organes subsidiaires se sont efforcés d'aligner leurs travaux sur les recommandations issues de l'examen, en particulier en ce qui concernait l'intégration de l'égalité des genres.

45. La délégation canadienne aimerait savoir si les relations existant entre les organes subsidiaires du Conseil et les autres entités du système des Nations Unies sont solides et comment elles pourront être renforcées afin d'améliorer la coordination. En outre, elle se demande si le Conseil pourrait faire davantage pour remplir son rôle de supervision, qui est crucial pour la cohérence et l'efficacité globales de son réseau d'organes subsidiaires.

46. **M. Gatev** (Observateur pour la Bulgarie) fait valoir que selon l'une des recommandations issues de l'examen, il faudrait renforcer la coopération et la coordination entre les organes subsidiaires eux-mêmes. Ainsi, sa délégation se demande si les intervenantes et intervenants pourraient citer d'autres cas dans lesquels ils ont travaillé ensemble ou collaboré aux activités les uns des autres, et expliquer en quoi cette coopération a amélioré l'exécution de leur mandat.

47. **M. Kah** (Représentant permanent de la Gambie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et Président de la Commission de la science et de la technique au service du développement), s'exprimant par liaison vidéo, déclare que la Commission de la science et de la technique au service du développement participe à des forums multipartites destinés à améliorer les contributions et à renforcer la coordination. Il sera très utile que les commissions techniques et les organes d'experts dialoguent régulièrement entre eux, éventuellement dans le cadre de forums virtuels.

48. **M<sup>me</sup> Vanden Berghe** (Directrice de l'Institut géographique national de Belgique et Coprésidente du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), s'exprimant par liaison vidéo, déclare que le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale collabore étroitement avec la Commission de statistique et le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques. Il collabore également avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre du Réseau géospatial des Nations Unies, qui réunit des représentantes et représentants d'entités du système des Nations Unies en la matière. Par ailleurs, il a établi une relation structurelle avec le monde universitaire, via le Réseau universitaire de l'Initiative

des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui a joué un rôle très actif dans le renforcement des capacités. En outre, il existe des réseaux universitaires régionaux pour chacune des cinq régions du Comité, ce qui facilite la participation.

49. Ce n'est pas tout : le Comité d'experts dialogue périodiquement avec d'autres entités. Il a appris avec intérêt que la Commission de la science et de la technique au service du développement travaillait sur la question de la gouvernance des données ; il possède une grande expertise en matière de gouvernance des données géospatiales, et des données en général. Par conséquent, il sera utile que les deux organes se rencontrent pour étudier les possibilités de renforcer mutuellement leurs travaux. Le Comité est en contact avec l'UIT par l'intermédiaire du Centre d'excellence géodésique mondial des Nations Unies afin d'anticiper une éventuelle défaillance de la chaîne d'approvisionnement des référentiels géodésiques.

50. **M<sup>me</sup> Fraser-Moleketi** (Présidente honoraire de l'Université Nelson Mandela et Présidente du Comité d'experts de l'administration publique), s'exprimant par liaison vidéo et répondant aux commentaires du Représentant de la Fédération de Russie, déclare que, comme elle l'a indiqué précédemment, des représentantes et représentants d'établissements scolaires et d'instituts d'administration publique ont participé à la récente réunion du Comité d'experts. Pour ce qui est d'une participation systématique et fructueuse, elle fait observer que le Comité compte parmi ses membres des universitaires ainsi que des professionnelles et professionnels.

51. En ce qui concerne le point soulevé par le Représentant du Canada, il serait important de continuer de tenir des réunions dans un format hybride afin de faciliter la participation mondiale dans les échanges d'experts, qu'il conviendrait de soutenir dans l'intérêt de la recherche d'un consensus au sein du Conseil. En outre, il s'est révélé très important que les organes subsidiaires du Conseil aient des occasions de tenir le Conseil informé, en particulier dans le cadre de tables rondes comme celle-ci, car cela leur a permis d'étudier des problématiques communes et de collaborer avec de nouveaux partenaires. Le Comité d'experts a conscience qu'il est urgent de prendre des mesures ambitieuses pour amplifier l'incidence des efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable, et continuera de collaborer avec des partenaires à cette fin.

52. **M<sup>me</sup> Toschi** (Luxembourg), Vice-Présidente de la Commission du développement social, dit que la Commission du développement social et son bureau

continuent d'étudier les moyens d'améliorer la coordination et la collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies, en particulier dans le contexte du débat de la Commission concernant ses méthodes de travail, qui sera réinscrit à l'ordre du jour à sa soixante-troisième session. L'oratrice rendra compte au nouveau Bureau des discussions en cours.

53. **M<sup>me</sup> Carvalho** [Chef de la Division de l'appui intergouvernemental de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)] déclare que, compte tenu notamment du grand intérêt porté à l'examen Beijing+30 et à l'intégration de l'égalité des genres, ONU-Femmes accueillera favorablement un débat plus stratégique sur la manière d'intégrer la perspective de genre dans les différentes commissions techniques du Conseil et sur la manière de répondre à l'appel lancé par le Secrétaire général pour placer les femmes et les filles au centre des discussions.

54. **Le Président** déclare qu'il est important de dialoguer et de cesser de travailler en vase clos. L'ONU est une organisation remarquable qui réunit les pays depuis plus de 75 ans ; il s'agit maintenant de trouver le moyen de faciliter les contacts. L'orateur accueille avec intérêt la remarque de la Présidente du Comité d'experts de l'administration publique concernant les réunions hybrides ; certes, il y a des avantages à interagir en personne, mais il est essentiel d'utiliser les technologies disponibles pour que tout le monde puisse être en contact. De même, il est important de partager activement des informations. Plutôt que d'être réservées aux personnes ayant besoin de les connaître, les informations devraient être partagées par défaut : plus les parties seront correctement informées, plus il sera facile de progresser.

*La séance est levée à midi.*